

Brochure du résident



Av. des 4 Marronniers 32 F
1400 Yverdon-les-Bains
☎ 024 424 67 00
✉ rh@4marronniers.ch
www.4marronniers.ch

Charte éthique

1 LE BÉNÉFICIAIRE, UN ÊTRE HUMAIN À PART ENTIÈRE

Les membres d'HéviVA veillent aux intérêts du bénéficiaire. Ils s'engagent à protéger sa personnalité et son intégrité ainsi qu'à garantir ses droits. Ils s'engagent à considérer le bénéficiaire comme l'acteur premier de son projet d'accompagnement.

2 LES PROCHES DU BÉNÉFICIAIRE: DES PARTENAIRES ACTIFS

Les membres d'HéviVA s'engagent à considérer les proches et les représentants légaux du bénéficiaire comme des partenaires de son accompagnement, dans le respect de sa volonté.

3 LE LIEU D'ACCOMPAGNEMENT DU BÉNÉFICIAIRE: UN LIEU ACCUEILLANT, ADAPTÉ À SES BESOINS ET À SES RESSOURCES

Les membres d'HéviVA s'engagent à garantir des lieux d'accompagnement respectueux des valeurs fondamentales du bénéficiaire.

4 L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ACCOMPAGNANT LE BÉNÉFICIAIRE: DES PROFESSIONNELS COMPÉTENTS ET ENGAGÉS

Les membres d'HéviVA s'engagent à constituer des équipes pluridisciplinaires. Les membres d'HéviVA développent une politique de ressources humaines respectueuses des collaborateurs et conforme au droit du travail.

5 LE BÉNÉFICIAIRE DANS LA SOCIÉTÉ: UN RÔLE, UNE PLACE, DES INTÉRÊTS À DÉFENDRE

Les membres d'HéviVA affirment que le bénéficiaire a un véritable rôle et une place dans la société.



CREA
Comité de Réflexions et
d'Engagement pour les
Ambitions de la Fondation

Commission/ Partenaire
externe

* Adjoint de direction

Direction

Organigramme de la Fondation des 4 Marronniers

Conseil de Fondation
Président et 9 membres

Bureau du Conseil
Président et 2 membres

Directrice
P. Dehar (DIR)

Assistanat Direction
J.Cardis (AD)

Département Soins
P. Annen Joerg
ICCL

Département SAMS
P. Dehar Ad. Intérim
RSAMS

Département H & L
A. Ixari
RHL *

Unité de Vie Ambre
M. Kubler (RUV)

Unité de Vie
Emeraude
/Veilles
S. Areias (RUV)

Unité de Vie Jade
L. Janer (RUV)

Equipes
• Infirmiers
• ASSC
• ASA, Auxiliaires
• Apprenti(s)
• Stagiaire(s)

Psychologue
C. Débieux

Equipe
• Stagiaire(s)

Médecins
répondants

Pharmacien
conseil

Vie Sociale des
Ermitages (CAT & LP)
A. Groff

Equipe
• ASE
• Référents sociaux
• Apprenti(s)
• Stagiaire(s)

Activités Sociales EMS
E. Bourgeois (RAS)

Equipe
• ASE, aide(s)-animateur(s)
• Apprenti(s), Stagiaire(s)

Service de maison
A.Loureiro

Equipe
• GEI
• Empl. buanderie
• Apprenti(s)
• Stagiaire(s)

Cuisine
R. Kaczor

Equipe
• Cuisiniers
• Aide-cuisiniers
• Apprenti(s)
• Stagiaire(s)

Technique
M. La Placa

Equipe
• Agent
technique
• Apprenti(s)

Administration

Equipe
• Assistant-e
administrative
• Assistant-e
administrative
usagers
• Apprenti(s)

Supports

Amélioration continue
V. Berney (RQU)

Département Ressources Humaines
C. Nobs (RRH)

Equipe
• Assistant-e admin RH

Commission
personnel
(CP)



Direction

Présentation de la Fondation

Caractéristique

La Fondation des 4 Marronniers est une fondation privée, sans but lucratif, reconnue d'intérêt et d'utilité publique.

Historique

Précurseur de notre institution, la Société en faveur de la vieillesse abandonnée a été fondée en 1887. En 1891, la Société acquiert deux petits immeubles pour accueillir une dizaine de résidents. C'est ainsi que s'ouvrit à Yverdon, l'Hospice de la vieillesse abandonnée.

La société procède, en 1894, à l'achat de la propriété de Vos, maison que nous occupons dès lors. Le nombre de lits a été progressif, passant de 20 à 69 lits aujourd'hui.

En 1964, l'Association des 4 Marronniers et des Ermitages a construit un immeuble de logements protégés disposant de locaux communs. En 1973, trois nouveaux immeubles ont vu le jour. Cette structure compte aujourd'hui 84 logements protégés.

Un projet d'agrandissement est en cours. A l'horizon 2021, notre futur centre gériatrique médico-social régional offrira aux aînés :

- 120 lits d'hébergement long-séjour
- 24 lits d'hébergement court-séjour
- 11 places d'accueil de jour et 3 chambres pour des séjours de 48 heures en Centre d'Accueil Temporaire (CAT)
- 96 logements protégés.

Situation géographique

Idéalement située sur l'axe autoroutier romand, notre fondation se trouve à 5 minutes de la sortie Yverdon-Sud, avec un accès évitant le passage au centre-ville. Deux arrêts de bus urbains situés à environ 100 mètres de l'institution et avec une fréquence de passage de 20 mn en semaine font le lien avec la gare et les différents quartiers de la ville.

Missions

Notre Fondation est un centre de prestations dédié aux aînés. Elle offre des prestations médico-sociales, hôtelières et d'accompagnement à des personnes en perte d'autonomie. Ces missions se subdivisent en plusieurs axes :

Un accompagnement personnalisé et convivial dans un lieu de vie médicalisé

L'hébergement long-séjour accueille des personnes âgées atteintes de troubles physiques liés à l'âge, de type gériatrique et psychogériatrique compatible, lorsque le maintien à domicile n'est temporairement ou durablement plus possible.

Une halte reposante pour préserver son autonomie et soulager ses proches

Le court-séjour est réservé aux personnes âgées, handicapées ou momentanément fragilisées physiquement ou psychiquement, nécessitant temporairement un accompagnement médico-social de courte durée. Son objectif est de favoriser ou prolonger le maintien à domicile de manière planifiée ou dans le cadre d'urgence médico-sociale.

Un espace sur mesure pour mieux vivre à domicile

Le Centre d'Accueil Temporaire (CAT) reçoit en journée, une ou plusieurs fois par semaine, des personnes résidant à domicile, fragilisées par la vieillesse, un handicap ou l'isolement. Son but est de favoriser le maintien à domicile par l'encouragement de l'autonomie, le développement des relations sociales et la dispense des soins adaptés. Le CAT propose des activités ludiques et récréatives dans une ambiance familiale.

Un logement indépendant dans un environnement sécurisant et social

Garantissant le respect de l'indépendance et de l'intimité du locataire, les logements protégés constituent une alternative entre le domicile et l'hébergement médico-social. Par l'accompagnement relationnel qu'elle offre et les soins à domicile, notre structure des Ermitages assure à la personne âgée un encadrement sécurisant et social, favorisant sa qualité de vie en rapport avec son niveau de dépendance et sa perte d'autonomie.

L'Antenne CMS, installée sur le site des Ermitages, assure les soins à domicile.

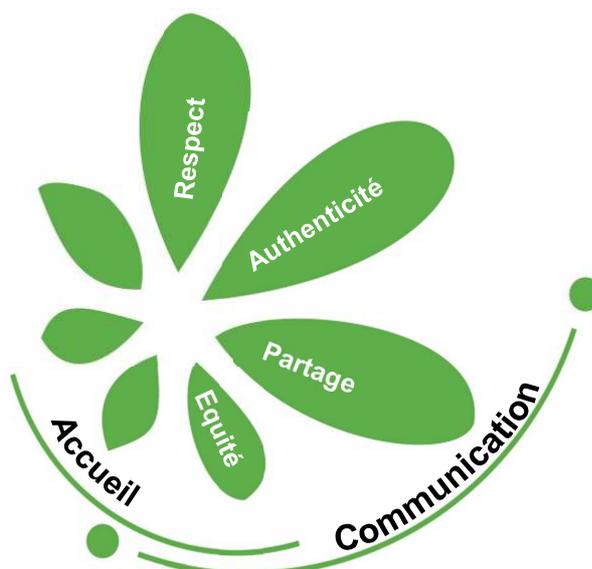
Nos valeurs

Nous valorisons l'accueil des bénéficiaires au sein de la Fondation et nous nous engageons à privilégier leur qualité de vie, dans le respect de leur dignité, de leur sécurité, de leurs intérêts et de leur rôle sociétal.

Notre fondation se veut accueillante et ouverte sur la vie extérieure. Nous sommes attentifs à instaurer une relation de confiance et une communication claire autant avec les usagers du CAT, les résidents et leur entourage, qu'avec les locataires, les collaborateurs et nos partenaires.

Nous encourageons la mise en valeur des ressources et compétences du personnel tout en consolidant ses connaissances professionnelles. Notre but est de répondre de manière adaptée aux besoins et attentes des collaborateurs pour leur permettre de travailler dans une ambiance sereine et bienveillante.

L'équité sociale est l'enjeu fondamental du développement durable. Sa finalité vise le bien-être et la qualité de vie de toutes les personnes quelles que soient leur histoire de vie, leur origine ou leurs croyances. Nous favorisons les capacités et possibilités individuelles d'épanouissement des personnes et considérons leurs besoins et demandes avec impartialité.



Politique d'admission

La Fondation des 4 Marronniers reçoit prioritairement des personnes âgées habitant dans la région du Nord vaudois avec l'objectif d'**apporter la meilleure réponse possible à l'ensemble de leurs besoins individuels physiques, psychiques, intellectuels, moraux, sociaux et spirituels.**

Les principes généraux d'admission des hébergements en court et long séjours de la Fondation sont délégués au Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO) du Réseau Santé Nord Broye. Passerelle entre l'ensemble des acteurs de la santé et la population, le BRIO informe et oriente les personnes afin qu'elles bénéficient au bon moment des prestations les mieux adaptées à leurs besoins.

Critères d'admission

Hébergement en long-séjour pour toute personne :

- en âge AVS dont les possibilités de maintien à domicile sont épuisées et au bénéfice d'un document médico-social de transmission (DMST)
- présentant des affections et/ou handicaps sur le plan physique et/ou psychogériatrique, compatibles avec les ressources institutionnelles
- priorité est donnée aux habitants du Réseau Santé Nord Broye ou ceux dont la famille habite dans ce même réseau, ainsi que dans le canton de Vaud.

Hébergement en court-séjour pour toute personne :

- en âge AVS, résidant à domicile, au bénéfice d'un document médico-social de transmission (DMST) et nécessitant un accompagnement temporaire en EMS afin de faire face aux situations d'urgence médico-sociales et/ou relayer les proches aidants (hospitalisation, vacances, épuisement)

- priorité est donnée aux habitants du Réseau Santé Nord Broye ou ceux dont la famille habite dans ce même réseau, ainsi que dans le canton de Vaud.

Centre d'accueil temporaire (CAT) :

- toute personne fragilisée en âge AVS, résidant à domicile et nécessitant un accompagnement en journée dans une structure temporaire pour :
 - o faire face aux situations médico-sociales précaires
 - o éviter l'isolement social
 - o bénéficier d'un accompagnement, de soins réguliers et d'un suivi socio-médical
 - o relayer les proches aidants.
- la personne dispose d'un document médico-social de transmission (DMST)
- priorité est donnée aux habitants d'Yverdon-les-Bains et environs.

Logements protégés pour toute personne :

- fragilisée en âge AVS et/ou à mobilité réduite, confrontée à un niveau de sécurité péjoré à son domicile et nécessitant une aide partielle pour les actes de la vie quotidienne et les soins
- priorité est donnée aux habitants de la région nord vaudoise et du canton de Vaud. Les regroupements familiaux sont étudiés.

Pour acceptation, les demandes d'admission sont soumises à la commission d'admission composée d'un représentant de l'Association pour le Maintien à Domicile (ASPMAD), si besoin d'un représentant du BRIO et du responsable des logements protégés de la Fondation. Cette dernière se réserve la décision finale.

Critères d'exclusion

L'EMS ne peut assumer des hébergements en long et court séjours de personnes dont l'altération de l'état physique, psychique, momentanée ou durable, nécessite une prise en charge incompatible avec un séjour en établissement ouvert, notamment la désorientation ou une situation de psychiatrie aigüe.

Les troubles physiques et/ou cognitifs sévères excluent l'accueil des personnes en CAT.



Accompagnement soins

Concept d'accompagnement du résident

« Un accompagnement personnalisé et convivial dans un lieu de vie médicalisé »

« Chacun est rendu unique par son héritage, par son existence singulière, par son ancrage dans une tradition. L'être humain comme sujet, c'est-à-dire comme globalité, c'est aussi l'être humain dans son histoire, dans l'histoire des maladies qu'il a pu avoir ou ne pas avoir, dans l'histoire de sa santé ». Jean-François Malherbe, 1999

Avec une approche éthique et en équipe interdisciplinaire, l'EMS a mis en place ce concept basé sur une prise en charge globale du résident, adaptée à sa situation et à son histoire de vie.

L'ensemble des collaborateurs développe et entretient un cadre de vie chaleureux, dans lequel l'objectif est d'offrir un accompagnement individualisé à la personne âgée. Cet accompagnement tient compte des handicaps de la personne, qu'ils soient physiques et/ou psychologiques, et la considère comme un sujet unique, acteur de sa vie. L'accès à une vie intime et affective, à une vie sociale, à la spiritualité et à la religion est assuré, AVEC :

Accueillir : Recevoir la personne âgée, rechercher des informations la concernant, entendre ses aspirations, respecter ses valeurs, l'accueillir en tant que personne unique et partenaire.

Voir : Percevoir ses attentes, ses désirs, connaître cette personne âgée unique, la découvrir, apprécier sa situation, son environnement, ses proches.

Evaluer : En interdisciplinarité, ensemble avec la personne âgée, sa famille, ses proches, apprécier, estimer, déterminer.

Construire : Elaborer, proposer, concevoir un projet de vie.

En journée, l'équipe composée de professionnels de la santé, de l'activité sociale et du service hôtelier, accompagne les résidents dans leurs activités de la vie quotidienne.

Durant la nuit, la sécurité et l'offre en soins sont assurés par une équipe de veilleurs qui peut en tout temps faire appel à l'infirmier de piquet.

Activités sociales

La vie sociale des résidents concerne l'ensemble des collaborateurs. Chaque professionnel apporte sa richesse, son savoir-faire, son identité dans le but de satisfaire le projet de vie du résident. Dans ce contexte, l'accompagnement social propose un programme hebdomadaire et un programme mensuel d'activités individuelles et de groupe.

Afin de donner la possibilité au résident de vivre sa spiritualité selon ses convictions et habitudes, des célébrations religieuses sont organisées chaque vendredi.

Soins de fin de vie

L'équipe d'accompagnement s'informe de la détermination du résident et de celle de son entourage sur les soins qu'il souhaiterait ou non, recevoir en cas d'aggravation de son état de santé. Les directives anticipées et les dispositions de fin de vie constituent, pour le résident, la garantie que sa volonté sera respectée, même s'il n'est plus capable de l'exprimer. Pour l'équipe soignante, les directives anticipées et les dispositions de fin de vie clarifient la situation et permettent d'agir en conformité avec la volonté du résident.

Le résident peut bénéficier d'une assistance au suicide au sein de l'EMS. Les établissements sanitaires reconnus d'intérêt public sont tenus d'offrir la possibilité d'une assistance au suicide en leur sein, demandée par un résident, si les conditions nécessaires sont remplies. (Article 27d, loi sur la santé publique vaudoise, 2013)



Accompagnement soins

Offre en soins

Médecins responsables d'établissement

Dr. Schlaefli Raphaël

Dre Bernard-Bagattini Stéphanie

Dossier informatisé du résident (Carefolio)

Il est créé à l'admission du résident et permet :

- le suivi de l'accompagnement soins et social
- le suivi médical
- le suivi administratif.

Le Carefolio est l'outil de communication interdisciplinaire de l'institution, alimenté quotidiennement par les collaborateurs de l'équipe d'accompagnement, composée de professionnels de la santé, de l'activité sociale et du service hôtelier.

Le Carefolio enregistre la continuité des soins et de l'accompagnement du résident ; il suit son évolution, renseigne sur les objectifs de soins et d'accompagnement, les stratégies de prise en charge et les résultats obtenus. Il tient compte du résident dans ses sphères bio-psycho-sociales, afin de répondre à ses attentes et ses désirs.

Suivi des soins

Le résident est partenaire de l'offre en soins, son consentement est systématiquement demandé. En cas de besoin, le représentant thérapeutique est informé de l'évolution de l'état de santé du résident et il est sollicité dans la prise de décision si une incapacité de discernement est avérée.

Lors de l'accueil, en collaboration avec le résident, ses proches et l'équipe d'accompagnement, un recueil de données est effectué afin de déterminer ensemble son projet de vie. Des objectifs sont définis, réévalués périodiquement et selon les besoins du résident.

Le respect de l'intimité du résident et le secret professionnel font partie intégrante des devoirs des collaborateurs.

Médecins, médecins spécialistes

Le résident est suivi par l'un des deux médecins responsables de la Fondation ou a le choix de conserver son médecin traitant, pour autant que celui-ci accepte d'assurer les consultations à l'EMS.

Si besoin, le résident est adressé à un médecin spécialiste ou à d'autres professionnels de la santé. En cas d'urgence ou de non disponibilité des médecins responsables de l'établissement, le recours au médecin de garde ou au système de réponse à l'urgence vaudois peut s'avérer nécessaire en fonction de la situation.

Physiothérapeute

Les soins de physiothérapie prescrits sur ordonnance médicale par un médecin sont remboursables par les assurances maladies (LaMal). Ils sont généralement prodigués à l'EMS, par un physiothérapeute externe.

Pharmacie et médicaments

Les médicaments prescrits par un médecin sont commandés et préparés par notre pharmacie de référence, à l'externe. Cette collaboration permet de fournir aux résidents des semainiers personnalisés et sécuritaires, ainsi qu'un suivi du traitement.

Il est important que le résident ou son entourage avertisse l'infirmière responsable de l'unité de vie ou sa remplaçante de toutes prises de médicaments autres que ceux inscrits dans le plan de traitement de l'EMS afin d'éviter des surdosages ou interactions médicamenteuses.

Avec le soutien de l'Etat de Vaud, des Cercles qualité pharmacie, composés des intervenants au sein de l'EMS, médecins, pharmaciens, infirmiers œuvrent ensemble, tout au long de l'année, à l'amélioration de la qualité de la prise en charge et du suivi thérapeutique des résidents.

Dentiste, opticien, audioprothésiste et autres spécialistes hors LaMal

Le rendez-vous et l'accompagnement à la consultation sont à organiser par les proches tout en informant l'EMS. Si cela n'est pas possible, l'équipe soignante peut prévoir le transport, ainsi qu'en cas de nécessité une personne accompagnante. Ces démarches sont discutées avec le référent thérapeutique et financier. Les frais sont à la charge du résident.

Podologue

Une podologue indépendante exerçant à l'interne, propose régulièrement ses services au résident qui le désire, les frais sont à la charge du résident.

Contrôle des soins par les assurances

Les assureurs-maladie ont le droit de contrôler les dossiers médicaux des résidents afin de vérifier la juste attribution des niveaux de soins.

La protection des données est garantie par une réglementation qui leur est propre et par le fait qu'ils sont tenus au secret professionnel. Le résident et/ou son représentant thérapeutique ont la possibilité d'émettre des réserves écrites ; auquel cas, les documents sont transmis au médecin-conseil de l'assureur.



Hôtelier et logistique/ Technique

Sécurité

Nos actions sur la sécurité sont portées sur la prévention et la formation du personnel : **se responsabiliser soi-même pour agir lors d'un éventuel incident.**

Le responsable de la sécurité de la Fondation est le responsable hôtelier et logistique. Il est secondé dans ses tâches par des coordinateurs sécurité.

Les mesures de sécurité sont prises tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment pour que tout le monde puisse se déplacer en toute sécurité. Tout est mis en œuvre pour répondre aux exigences sécuritaires :

- chambres équipées d'appels malade fonctionnant 24/24 heures
- service de veille de nuit
- mains courantes dans les couloirs et les cages d'escaliers
- commission hygiène, santé et sécurité au travail
- gestion des risques liés aux processus au moyen de la plateforme Prévenir & Agir
- la gestion des risques (locaux et équipements) au moyen de la plateforme Arodems
- formation intra-muros : obligation pour le personnel de suivre une fois par an une sensibilisation à la prévention des incendies et sur un thème lié à l'hygiène, la santé et sécurité au travail. Les nouveaux collaborateurs ont l'obligation de suivre des sensibilisations sur : l'amélioration continue de la Qualité, les droits des résidents-contraintes et la protection du dos.

Le bâtiment est sécurisé par son installation de détection incendie performante. Un plan de sécurité et d'intervention a été défini en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance et les pompiers.

Commission hygiène, santé et sécurité au travail

Cette commission est composée de 12 collaborateurs soit, 2 coordinateurs de sécurité et 10 personnes de contact sécurité. Elle a pour mission :

- l'analyse des risques potentiels, leur évaluation et la prise des mesures nécessaires pour les réduire, voire les éliminer
- la mise en place de mesures de sécurité propres à l'institution
- la prévention des maladies et accidents professionnels
- la vigilance quant à l'application des mesures d'hygiène et de sécurité conformément aux exigences légales
- le lien entre la direction et les collaborateurs des différents services.

Analyse et suivi des risques

Prévenir & Agir

Les responsables de processus sont chargés d'identifier, d'analyser en continu et de suivre les risques spécifiques de leurs processus au moyen de la plateforme Prévenir & Agir. Les mesures proposées sont validées en revue de direction permanente.

Arodems

Le responsable hôtelier & logistique, délègue et supervise la gestion des risques au responsable technique. L'identification, l'analyse, la prise de mesures et le suivi des risques liés aux locaux et équipements de la Fondation sont effectuées au moyen de la plateforme Arodems.



Admission

Informations utiles résidents

Structure d'hébergement

L'établissement médico-social dispose de 69 lits, répartis dans 2 bâtiments différents.

Admission

A contacter pour **renseignements et visite de l'EMS** 024 424 67 07
Patricia Annen Joerg, infirmière cheffe et clinicienne

Renseignements administratifs du résident 024 424 67 04
Jodie Cardis

A contacter pour **inscription** (du lundi au vendredi) 024 424 11 00
Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO) du Réseau
Santé Nord-Broye, En Chamard 55 A, 1442 Montagny-près-Yverdon

Le BRIO conseille, oriente, aide au placement les personnes et leur famille dans leurs recherches d'une solution d'hébergement.

PRESTATIONS

Admission. Pour régler les formalités d'admission, le résident et/ou son répondant ont un entretien avec les responsables du secteur soins et de la gestion administrative du résident. Ces deux responsables se tiennent, tout au long du séjour, à disposition du répondant pour toute question le concernant.

Vie journalière. Notre EMS est un établissement ouvert, si bien que le résident et ses proches peuvent aller et venir comme bon leur semble.

Il est tenu compte, autant que possible, des vœux et désirs de la personne. En général, la journée du résident se déroule au rythme de ses besoins : repos, soins, choix d'occupation, des visites qu'elle reçoit, des repas...

Selon la loi cantonale du 23.06.09, l'EMS est reconnu comme lieu public, auquel s'applique l'interdiction de fumer, dans le but de protéger la population contre la fumée passive.

Locaux communautaires. Ceux-ci ainsi que le parc extérieur sont largement ouverts aux résidents, à leurs familles et leurs amis. Sur demande un espace confidentiel est mis à disposition du résident.

Visites. Les visites ont lieu à n'importe quel moment de la journée et jusqu'à une heure raisonnable de la soirée. Les visiteurs ont la possibilité de manger avec le résident en s'inscrivant auprès de l'équipe d'accompagnement de l'unité de vie du résident. Les proches peuvent également inviter le résident à quitter l'établissement pour des vacances, une sortie, visite à domicile ou autres divertissements et plaisirs.

Objets familiaux. Selon la place disponible, le résident peut apporter quelques petits meubles et objets personnels. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les duvets, oreillers personnels et les tapis ne sont pas tolérés.

Articles d'hygiène. Les produits de toilette courants tels que savon, gel de douche et shampoing sont inclus dans le prix de pension. Les autres produits sont à la charge du résident et fournis par lui-même, ses proches. L'établissement propose quelques articles cosmétiques au prix coûtant.

Salon de coiffure. L'établissement dispose d'un salon de coiffure qu'il met à disposition d'une coiffeuse indépendante, aux frais du résident.

Kiosque. Vente de chocolat, biscuits, friandises et menus articles courants au distributeur automatique à la cafétéria. Ces articles sont également disponibles pour les résidents qui ne pourraient pas se déplacer au kiosque, lors du passage de la Petite Marchande dans les unités, organisé par le service d'accompagnement social.

Cafétéria. Elle se situe au rez-de-chaussée et permet au résident et à son entourage de s'y retrouver. Elle est ouverte toute la journée en self-service (automates à boissons). Cependant l'après-midi, la clientèle est servie par le personnel hôtelier, selon l'horaire affiché à la cafétéria.

Veilles de nuit. Le personnel de veille est présent chaque nuit. La présence de proches au chevet d'un résident malade ou en fin de vie est facilitée, de jour comme de nuit.

Vie spirituelle. Des services religieux sont organisés chaque semaine. Une animatrice spirituelle de la Coordination cantonale de l'Aumônerie en EMS et plusieurs visiteuses accompagnent les résidents sur le plan spirituel.

Téléphones. Une grande partie des chambres est équipée d'une ligne téléphonique. Les résidents peuvent être appelés en tout temps et jusqu'à une heure raisonnable de la soirée.

Animaux. L'acceptation d'animaux de compagnie est discutée de cas en cas.

Renseignements sur place ou par téléphone. La direction et le personnel administratif répondent aux questions qui les concernent pendant les heures de bureau. Sur demande, l'infirmier chef et les infirmières responsables des unités de vie renseignent volontiers les proches sur l'état de santé de leur parent.

Valeurs. L'établissement met tout en œuvre pour protéger les biens propriété du résident. Par mesure de prudence, il est recommandé de ne conserver ni bijoux, ni argent ou objets de valeur dans la chambre. Un coffre-fort est à disposition à la réception. Sous réserve des situations où sa responsabilité est engagée au sens des dispositions du Code civil relatives à la surveillance des résidents, l'établissement n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dommage.



Accompagnement soins

Relations avec l'entourage du résident

Concept

La famille constitue le noyau essentiel du bien-être bio-psycho-social et spirituel du résident. Les amis font partie de la vie de la personne âgée. Ils représentent tout un passé, parfois un long chemin parcouru ensemble et quelquefois, un lien affectif plus fort que celui existant avec la proche famille du résident.

La Fondation collabore avec le résident, la famille, les proches et/ou le représentant légal dans la recherche de solutions pour toute décision importante.

Si le résident est diminué sur le plan bio-psycho-social en raison de son âge ou de sa pathologie, le répondant joue un rôle important pour le suppléer dans ses tâches administratives.

Objectifs

La Fondation est un lieu de vie. Pour faciliter l'intégration du résident dans son environnement, nous encourageons son entourage à :

- Collaborer aux soins donnés
- Participer à son projet d'accompagnement
- Participer à la vie de l'EMS (repas, animations, fêtes, activités diverses, ...),

de manière à éviter une rupture brutale avec le passé et continuer à donner du sens à la vie.

Les demandes et/ou souhaits du résident et/ou de ses proches sont pris en compte oralement et inscrits dans le dossier informatisé du résident par la personne ayant reçu l'information. Cette demande est discutée avec la responsable d'unité de vie (RUV) pour évaluer les moyens ou possibilités de réalisation. Lors de contre-indication pour divers motifs, les raisons sont expliquées par un responsable au résident et/ou à son entourage.

Le médecin, l'infirmier chef (IC), la RUV ou l'infirmière informe le répondant de toute modification de l'état général du résident par téléphone dans les plus brefs délais dans le but de renseigner et de soutenir la famille. L'IC et/ou le médecin restent à disposition pour un entretien.

Le répondant est informé de la mise en place de toute mesure de contention discutée et recommandée par le médecin.

Moyens

Les coordonnées des proches et les liens qui les unissent au résident, ainsi que les demandes et souhaits du résident (projet d'accompagnement, dispositions de fin de vie, ...) sont enregistrées dans le dossier informatisé du résident.

L'avis de Suggestion/réclamation est à disposition de tous pour communiquer une réclamation ou une proposition. Vous en trouvez un exemplaire à la réception ou auprès des unités de vie. Ces demandes sont analysées par le service qualité et un retour est effectué à l'auteur connu de la requête.

Une rencontre est organisée avec l'entourage du résident et les partenaires pour faire un point de situation après environ 2 mois de séjour.

La direction et l'administration reste à disposition pour les informations administratives et générales, ainsi que pour un entretien.

Un espace famille, organisé plusieurs fois par an permet aux proches et résidents de rencontrer la Direction et les responsables de secteur/service. Ces réunions ont pour objectif de communiquer sur des thèmes définis ensemble et d'échanger sur les préoccupations et les questionnements du résident et de ses proches.

Un groupe d'échanges réservé aux proches des résidents s'intitulant « Café-causerie » est également organisé plusieurs fois par an. Animé par la psychologue de l'EMS, ce temps d'échange permet le partage d'expériences avec des personnes vivant une situation similaire et l'acquisition de nouvelles connaissances au sujet du vieillissement et de la vie en EMS.



Hôtelier et logistique/ Restauration

Repas et collations

Agréé Fourchette verte Senior, la Fondation propose une alimentation simple, variée et équilibrée, en réponse au goût de la majorité. Matins et après-midis, des collations sont proposées au résident. Des régimes usuels, sur prescription médicale, sont appliqués.

Le service des repas est effectué dans la salle à manger principale au rez-de-chaussée et dans les trois salons-salles à manger des unités de vie selon les horaires suivants :

- Déjeuner de 8h00 à 9h15 en salle à manger et dans les unités de vie, en fonction des habitudes et souhaits des résidents
- Dîner de 11h45 à 12h45
- Souper de 17h45 à 18h45

Les menus hebdomadaires sont affichés dans les unités de vie et dans les ascenseurs. Ils sont aussi disponibles sur le site internet de la Fondation. Les menus du jour défilent sur les écrans d'information situés dans les halls.

Les boissons servies au repas, y compris un verre de vin, sont incluses dans le prix de pension à charge du résident.

Le chef de cuisine s'enquière régulièrement de la satisfaction des convives lors des repas. Il est attentif à leurs demandes et leurs souhaits de repas d'anniversaire.

Les visites sont les bienvenues tant au repas de midi que du soir, selon la liste de prix des repas et boissons affichée en salle à manger. Les inscriptions pour les visites des résidents se font auprès de l'équipe de l'unité de vie concernée. Le menu du jour des visiteurs comprend un verre de vin, l'eau minérale et le café. Le service à table encaisse les repas visiteurs ou les enregistre pour facturation.

Sur demande adressée à la gouvernante, possibilité, dès 8 personnes, de commander un menu spécial comprenant : entrée, plat, dessert, sans boisson ni café au prix de CHF 27.-/adulte, CHF 15.-/enfant en-dessous de 14 ans.

Le choix de ce menu s'effectue en collaboration avec la famille, la gouvernante et le chef de cuisine.



Hôtelier et logistique/ Intendance

Entretien du linge

La responsable du service de maison est la garante de l'entretien du linge de l'EMS. Elle est responsable de définir, en accord avec le responsable hôtelier & logistique :

- La fréquence de changement des différents linges
- Les méthodes de ramassage et de rangement du linge pour séparer clairement les circuits "linge sale" et "linge propre".

Les machines, les surfaces de travail et l'infrastructure de la lingerie permettent l'entretien du linge personnel des résidents et du linge propriété de l'EMS.

Une convention a été établie avec une blanchisserie extérieure pour la fourniture et le traitement de la plus grande partie du linge plat.

Linge personnel des résidents

L'entretien des vêtements est assuré par nos soins ; le coût est inclus dans le prix de la pension. Le résident et son entourage sont responsables des achats de vêtements nécessaires. Il est recommandé d'acheter du linge lavable en machine et pratique à entretenir.

A l'arrivée du résident et pour éviter les pertes, tous ses vêtements sont identifiés avec des étiquettes nominatives thermocollantes par la lingerie de l'EMS, selon la liste de prix en vigueur.

Les vêtements qui sont apportés par les proches en cours de séjour doivent impérativement être déposés à la réception ou remis au personnel de l'unité de vie pour les faire marquer.

Le linge sale est ramassé selon les instructions d'organisation interne. L'EMS entretient le linge lavable en machine et assure le bon état des articles par de menus travaux de couture. Le service de lingerie distribue hebdomadairement le linge en chambre. En buanderie, le linge propre est stocké dans des casiers nominatifs disposés sur des étagères roulantes.

L'EMS est responsable de tout mettre en œuvre pour retrouver les pièces de linge disparues. En cas de non aboutissement des recherches, le remplacement par un vêtement neuf n'est pas remboursé. L'EMS propose, si possible, un même type de vêtement, en bon état, provenant de la réserve, pour suppléer la pièce manquante.

Le linge non lavable en machine ou lavable à la main est confié soit à la famille, soit à une entreprise de nettoyage chimique avec facturation au résident.

Sur demande du résident ou de son répondant, certains travaux de couture plus conséquents peuvent être effectués par le service de lingerie. Ces prestations sont payantes.

Linge de maison

L'EMS fournit le linge de lit et le linge de maison au résident. Pour des raisons d'entretien et d'uniformisation, la literie personnelle telle que duvet, oreiller, traversin, couverture, couvre-lit, etc..., n'est pas admise à l'EMS.

Nappages, voilages, doubles rideaux et literie lavable

Ils sont entretenus par le service de lingerie.

Linge plat et de maison

Il est propriété et entretenu par une blanchisserie extérieure. Le linge est livré 2 x semaine dans des armoires fermées.

Tenues de travail

Les vêtements professionnels sont propriété et entretenus par une blanchisserie extérieure. Ils sont livrés 2 x/semaine dans des armoires fermées. Les tenues du service technique sont propriété et entretenues par le service de lingerie de la Fondation.



Direction

Liste de prix POS et PSAC

HEBERGEMENT , selon la convention relative aux tarifs 2021, valable dès le 01.01.2021	<u>CHF</u>
Long-séjour C. Tarif socio-hôtelier	156.15
Charges mobilières	3.35
Entretien immobilier	7.90
Prix de pension journalier	<u>167.40</u>
Participation aux coûts des soins	23.00
Court-séjour. Participation à l'hébergement (max. 30 jours/an)	60.00/jour
PRESTATIONS ORDINAIRES SUPPLEMENTAIRES (POS) cf. art. 3 contrat d'hébergement	<u>CHF</u>
Transport avec véhicule de l'EMS	course privée et individuelle 1.20/km
	Forfait en ville 7.00/par trajet
Accompagnement pour transport privé	40.00/heure
Forfait d'attente pour transport médical	
Immobilisation véhicule et conducteur	30.00/heure
Accompagnement à la consultation	20.00/heure
Nettoyage chimique	prix coûtant
Marquage vêtements/pièce	1.20/pièce
Travaux de couture/heure	40.00/heure
Cosmétiques : brosse à dent, à prothèse, dentifrice, mouchoirs en papier	prix coûtant
Utilisation téléviseur personnel et téléréseau	XXXX/mois
Utilisation du téléphone (ligne téléphonique personnelle)	25.00/mois
Communications téléphoniques en Suisse incluses, sauf à l'étranger (tout opérateur)	
Coiffeuse, podologue	tarif du prestataire externe (affiché au local de coiffure/podologie)
Entreposage mobilier du résident dès et y compris le 4 ^{ème} jours calendrier suivant le décès	5.00/jour
Débarras de meubles personnels, si nécessaire	150.00
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES A CHOIX (PSAC) cf. art. 3 contrat d'hébergement	<u>CHF</u>
Réparation par service technique	55.00/heure
Repas visite (menu du jour)	18.00/personne
Repas visite (menu sur demande)	27.00/personne
Enfant jusqu'à 12 ans	12.00/personne
Boissons résident, hors forfait socio-hôtelier et visiteurs	prix affichés à la cafétéria
Boissons cafétéria et distributeur	prix affichés à la cafétéria